

**Division des élèves et du second degré  
Bureau culture, mémoire, citoyenneté, laïcité**

Angers, le 2 septembre 2024

Alain LITTRÉ  
Adjoint à la cheffe de division

Dossier suivi par :  
Armelle BOURASSEAU  
02 41 74 34 72  
[parlement-enfants49@ac-nantes.fr](mailto:parlement-enfants49@ac-nantes.fr)

Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 ANGERS Cedex 01

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr>

L'Inspecteur d'académie,  
directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Maine-et-Loire

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants  
des classes de CM2 et des classes à cours multiple  
comportant le niveau CM2  
Ecoles publiques et privées sous contrat,

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants  
des classes de 6<sup>ème</sup>  
Collèges publics et privés sous contrat,

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

**Objet : Le Parlement des enfants – année scolaire 2024-2025**

**Références :**

<http://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

**P.J. : Formulaires de candidature (classe CM2- classe 6<sup>e</sup>)**

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, **le Parlement des enfants** permet à des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup> de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel. Ainsi, une classe de CM2 et une classe de 6<sup>ème</sup> par circonscription législative pourront participer.

Cette opération favorise la compréhension du sens et des symboles de la République ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie. En participant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, cette action s'inscrit pleinement dans **le parcours citoyen de l'élève**.

Les classes de CM2 travailleront sur le thème « La lutte contre la pollution des océans » et les classes de 6<sup>ème</sup> sur le thème « La protection de la biodiversité marine ».

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat ( y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2) ainsi que les classes de 6<sup>ème</sup> des collèges publics ou privés sous contrat peuvent se porter candidates. Les enseignantes et enseignants pourront aussi se rapprocher de la députée ou du député de leur circonscription électorale.

Pour mémoire, en 2023-2024, la proposition de Loi présentée par l'école élémentaire Chambord à Cholet, a été retenue par le jury national parmi les 18 lois finalistes au plan national.

Les modalités de participation (règlement, calendrier, liste des députés selon leur circonscription législative, recherche d'un député par commune, carte des circonscriptions du premier degré, formulaire de candidature) sont disponibles sur le site internet de la DSDEN : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/actions-educatives/parlement-des-enfants-2024-2025/>

Je vous invite à prendre note des dates suivantes :

- **Vendredi 18 octobre 2024** : date limite d'envoi des candidatures des classes au DASEN.
- **Vendredi 15 novembre 2024** : date limite d'inscription des classes retenues par le DASEN sur le formulaire en ligne.
- **Vendredi 7 février 2025** : date limite d'envoi d'une proposition de loi par les classes au DASEN.
- **Du lundi 10 février au vendredi 14 mars 2025** : sélection par le jury académique de la meilleure proposition de loi par niveau de l'académie.
- **Lundi 28 avril ou mardi 29 avril 2025** : sélection sans classement par le jury national de dix-huit propositions de loi finalistes, 9 pour le niveau CM2, 9 pour le niveau 6è.
- **Vendredi 16 mai 2025** : date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes.
- **Du mardi 20 mai au mercredi 28 mai 2025** : élection par vote électronique par l'ensemble des classes participant à l'opération de la proposition de loi du Parlement des enfants pour la catégorie des CM2 et celle des 6è.
- **Juin 2025** : réception des dix-huit classes finalistes par l'Assemblée Nationale. Récompense de la classe de CM2 et la classe de 6<sup>ème</sup> lauréates (date à préciser)

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette action d'éducation à la citoyenneté.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE